

ASSEMBLÉE NATIONALE31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1736

présenté par
M. Muller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du dispositif de remboursement des séances de psychologues prévu à l'article 79 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'application du dispositif "Mon soutien psy" révèle des disparités territoriales et des limites de suivi. Ce rapport vise à dresser un bilan complet : répartition des bénéficiaires, articulation avec la médecine de ville, évaluation clinique et satisfaction des patients. En s'appuyant sur les données existantes, il permettra d'ajuster le dispositif sans coût supplémentaire et d'améliorer son efficacité.